

PLU : les inquiétudes de "Vivre la plaine de l'abbaye"

Le maire de Villeneuve a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 21 octobre au 22 novembre, portant sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune. Les villeneuvois se sont exprimés lors de réunions publiques et peuvent continuer à le faire jusqu'au 22 novembre. L'association "Vivre la plaine de l'Abbaye" a pour objectif de "proposer et participer à la mise en œuvre de la gestion de la plaine de l'Abbaye, favoriser la mise en valeur du site classé comme lieu de vie, de travail ou de loisir, protéger les équilibres biologiques en liaison avec le Rhône et promouvoir la connaissance du patrimoine rural de ce site protégé".

Elle pointe du doigt certains projets proposés par la mairie et invite les sympathisants à s'exprimer officiellement à l'occasion de l'enquête publique en cours.

Parc urbain

La plaine située au cœur de l'agglomération reçoit de plus en plus de public, marcheurs, joggeurs, promeneurs en famille. Des équipements sportifs ont été installés face au fort St André ; une partie située face à la place du marché reçoit des boulistes, des stationnements et le festival de théâtre "Villeneuve en scène". "Il est important aujourd'hui de trouver les meilleures manières d'assurer l'adaptation de la plaine à la demande sociale de nature, de culture et de détente. Mais, tout changement doit tenir compte de ce patrimoine rare dans ce bassin de vie", souligne la présidente de l'association, Valérie Guillemot. Notre position n'est pas de dire que tout doit rester figé. Nous souhaitons privilégier ceux qui valoriseront l'environnement et les paysages de la plaine, sa faune, sa flore, promenade, sports, activités artistiques, jardins. Au contraire, nous décourageons les activités



La présidente de l'association, Valérie Guillemot, entourée d'Etienne Coulibaly et Lucas Monteiller, maraîchers dans la plaine de l'Abbaye.

/PHOTO J.A.

motorisées, bruyantes, polluantes, sources de conflits d'usages".

L'association est favorable aux propositions du PLU pour l'accès piéton à la plaine à par-

tir de l'arrêt fluvial existant et le parking périphérique en pointe nord, "sous réserve qu'ils ne nécessitent aucun goudronnage supplémentaire". Elle n'est pas opposée à l'aménage-

ment d'un golf dans la mesure où il respecte les normes environnementales d'aujourd'hui.

Les points d'alerte et d'opposition au PLU

"Dans la proposition municipale, nous constatons qu'un certain nombre de mesures sont argumentées au motif qu'elles serviraient les intérêts des agriculteurs de la Plaine de l'Abbaye, poursuit Valérie Guillemot. Or, ni les échanges et enquêtes menés en 2015, ni la réunion qui s'est tenue en mairie avec les agriculteurs en mai dernier, n'ont reflété de telles demandes. Nous avons donc du mal à comprendre quel est réellement le but visé". Citant pour exemple le fait de faciliter la circulation des agriculteurs dans la plaine, en élargissant des voies de circulation, la présidente souligne "une mesure qui pourrait avoir des conséquences en termes de sécurité (trafic motorisé, vitesse excessive) et d'environnement (arrachage de haies classées, goudronnage)".

Non au projet d'un hameau agricole

L'association "Vivre la plaine de l'Abbaye" s'élève également contre le projet du hameau agricole, un hangar avec espace de stockage du matériel agricole sur la pointe nord de la plaine. "Aucun agriculteur, à notre connaissance, n'exprime ce besoin, précise Valérie Guillemot. Et si le hameau agricole était simplement prétexte à faire évoluer une zone naturelle en zone agricole, puis plus si affinées ? Et de plus, pourquoi la basculer en zone agricole Ar et pas Ap comme le reste ? (Ar ouvrant plus de possibilité de constructions)". En revanche, une demande de plusieurs agriculteurs actifs dans la Plaine est de pouvoir installer des serres, "ce qui n'est pas pris en compte dans le PLU". C'est le souhait formulé par Etienne Coulibaly et Lucas Monteiller, maraîchers dans la plaine "en attente d'un endroit qui nous permettrait d'assurer un suivi de notre production toute l'année".

La réponse du maire Jean-Marc Roubaud : "Il n'y a pas de loup ! Ça fait plus de dix ans qu'une étude a été faite par le cabinet Nègre en accord avec les services de l'État qui conclut que la plaine a une vocation agricole et paysagère uniquement. Notre position est la même. Plutôt que de laisser des terrains en friches, ce hangar favoriserait le regroupement du matériel agricole".